

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU VÉRIFICATEURS

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

 Que, conformément aux dispositions de l'article 176,1 du Code Municipal, le secrétaire-trésorier procèdera au dépôt du rapport financier et du vérificateur de la municipalité de Saint-Ferréolles-Neiges pour l'année 2017, lors de la séance du Conseil municipal à être tenue le 7 mai 2018 à 20 heures en la salle des délibérations, Hôtel de ville, 33 rue de l'Église à Saint-Ferréolles-Neiges.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges, le 27 avril 2018

Avis numéro : 2018-29

Martin Leith Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil :

- 1. Hôtel de ville
- 2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
- 3. Église
- 4. Marché du village Dany Drouin
- 5. Marché Mont-Ste-Anne
- 6. Garage Daniel Morency

Le 27 avril 2018, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 27 avril 2018.

Martin Leith Secrétaire-trésorier